

Rapport N° 147/2019
Chemin du Couchant et chemin des Saules
Réaménagement – Levée des oppositions

Nyon, le 8 avril 2019

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis 147 s'est réunie le mardi 2 avril 2019 à la Ferme du Manoir. Elle était composée de Mesdames Aurélie Hegetschweiler et Béatrice Enggist (présidente et rapportrice) et de Messieurs Yves Gauthier-Jaques, Pierre Girard, Olivier Stalder et Vadim Rochat. Etaient excusés Madame Amparo Lazcani et Monsieur Laurent Miéville.

La Municipalité, représentée par Mme Roxane Faraut Linares et Monsieur François Menthonnex, chef du service Travaux et Environnement et mobilité, ont présenté le projet et répondu aux questions de la commission.

Historique

Le Conseil communal avait accepté (à l'unanimité moins une abstention), en date du 3 septembre 2018, le préavis 108 qui demandait un crédit de réalisation pour les travaux d'aménagements routiers et paysagers, ainsi que pour les travaux des Services Industriels au chemin du Couchant et chemin des Saules. Suite à l'accord du Conseil, ce projet de réaménagement a été mis à l'enquête publique entre le 15 septembre et le 14 octobre 2018.

Oppositions

La Commune a enregistré quatre oppositions de riverains habitant tous dans le même immeuble (chemin des Saules 26A, C et D) dans lesquelles les opposants ont fait part de leurs craintes concernant les nuisances sonores que pourraient engendrer ces aménagements (table et banc et fitness des rues), leurs appartements se situant en face. Ils demandaient également des précisions concernant le transit des véhicules nécessaires à collecter les déchets de l'éco-point du chemin des Saules.

Conciliation

Les services de l'Urbanisme et Travaux et Environnement avait invité individuellement les opposants à une séance de conciliation afin de leur expliquer tous les détails du projet et trouver un terrain d'entente. Malheureusement, les trois couples qui ont maintenu leur recours, n'ont pas jugé utile de se déplacer. A l'issue de ces séances, et malgré les modifications consenties par les autorités, seul le quatrième couple de recourant a accepté de retirer son opposition.

Aménagements limitant au maximum les nuisances sonores

Les opposants ont reçu des garanties que tout sera fait afin que les deux passages quotidiens des véhicules de la voirie, nécessaires à la collecte des déchets de l'éco-point du chemin des Saules, soient sécurisés au maximum, en évitant les heures de fréquentation du cheminement par les élèves de l'école du Couchant. La pose de six bornes rétractables empêchera également tout autre véhicule que ceux de la voirie de passer devant leur immeuble. Quant au bruit que pourrait engendrer l'espace fitness, des règles d'horaires à respecter seront placardées et l'éclairage sera réduit de moitié le soir.

Conclusion

La commission déplore le fait que les trois couples qui ont maintenu leur opposition n'aient jamais répondu aux invitations de la Commune. Cela leur aurait permis de recevoir des explications et de s'expliquer avec des Autorités. Le quatrième opposant, qui lui, a assisté à la séance de conciliation a retiré son opposition. Ce projet tient compte des remarques et inquiétudes exprimées par les opposants. De plus, il offre aux riverains un espace agréable de détente et de rencontre dans la verdure. Il comprendra également une piste cyclable et d'un chemin piétonnier. Afin d'empêcher le passage à tout autre véhicule que ceux de la voirie, il sera équipé de six bornes rétractables. La commission est unanime pour la levée de ces trois oppositions.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 147/2019 concernant «La levée des oppositions au projet de réaménagement du chemin du Couchant et du Chemin des Saules»,

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de lever l'opposition de Mme et M. Wisser Stéphanie et Franck, propriétaires d'un appartement en PPE sur la parcelle N° 5199 (chemin des Saules 26D) ;
2. de lever l'opposition de Mme et M. Delahaye Silvia et Sébastien, propriétaires d'un appartement en PPE sur la parcelle N° 5199 (chemin des Saules 26A) ;
3. de lever l'opposition de Mme et M. Mayer Laura et Philippe, propriétaires d'un appartement en PPE sur la parcelle N° 5199 (ch. des Saules 26C).

La Commission :

Mesdames : Amparo Lazcani
Aurélié Hegtschweiler
Béatrice Enggist (présidente et rapportrice)
Messieurs : Olivier Stalder
Yves Gauthier-Jaques
Pierre Girard
Laurent Mieville
Vadim Rochat